

AFFAIRE N° 13

OBJET : VOIRIE URBAINE : REFECTION DU REVETEMENT DE CERTAINES VOIES URBAINES  
APPROBATION DU D.C.E.

Le MAIRE lit le rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme Voirie Urbaine 81, la Municipalité envisage d'effectuer des travaux de revêtement en enrobé à chaud sur certaines voies urbaines

L'étude du projet a été réalisé par les Services Techniques.  
Les chaussées concernées sont les suivantes :

- rue Jules Auber entre rues Mac Auliffe et des Sables
- rue Général de Gaulle entre rue d'Alsace et Bd Vauban
- Route Digue entre Route du Lycée et Radier Montgaillard
- rue Jules Auber entre rues Maréchal Leclerc et Pasteur

L'opération est estimée à 650 000 F y compris révision de prix et imprévus et sera financée de la manière suivante :

- Voirie : emprunt C.D.C..... 650 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux de passer un marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

M. le Dr G. GERARD - Je souhaiterais que lors des réparations de rues on prévoit des moyens d'évacuation des eaux afin d'éviter la formation de nids de poules.

M. BOURHIS - Normalement nous n'avons pas à assurer l'évacuation des eaux des riverains.

M. le Dr G. GERARD - Certes, mais alors que l'on exige des riverains qu'ils n'évacuent pas leurs eaux sur la chaussée ou alors on prend cela en compte afin de limiter les dégâts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur des Finances et des Collectivités Locales  
Signe M. Claude Alarcos  
Pour Copie Conforme,  
St Denis le 7 Août 1981  
Chef de Bureau délégué  
Jacques Lecoq